

# Les exclus du chômage tombent à la case CPAS

**Les premiers allocataires en fin de droits ont franchi hier la porte des CPAS. Un afflux ? Non, mais un long va-et-vient aux allures de litanie triste. Reportage à Bruxelles et en Wallonie.**

**U**n portail dans une rue banale à Grivegnée. Sur le pavé, une longue file qui attend l'ouverture du guichet «Tempor» mis en place par le CPAS de Liège pour accueillir les personnes exclues du chômage. A l'intérieur, un dédale de bureaux et de salles d'attente par lesquels les personnes en fin de droits doivent passer pour solliciter une aide du CPAS. «*Nous essayons de les accueillir au mieux via cette cellule temporaire. Après, ce sera au tour des antennes de quartier de prendre le relais*», explique Claude Emonts, président du CPAS de Liège.

Fabien fait partie des allocataires en fin de droits. Il s'est présenté hier devant le personnel de la cellule, débaltant les éléments d'un parcours personnel. «*L'Etat met les gens à la porte en les chargeant de préjugés. J'ai cherché du boulot mais manifestement, je n'ai pas la bonne tête*». Muni d'un numéro donné à l'accueil, il passe de bureau en bureau. Situation familiale, lieu de résidence, existence d'éventuels revenus... Le trentenaire compte les documents qu'il doit rassembler pour que son dossier soit complet et recevable. A priori, l'avis sera favorable compte tenu de sa situation : «*isolé*» et «*sans revenus*».

Hier, quelque 190 personnes ont finalement été accueillies à Liège. Parmi elles, une cinquantaine sont reparties en ayant bouclé leurs dossiers. Les autres devront revenir. En tout, selon les chiffres en possession des services liégeois, quelque 2.200 personnes dans la métropole pourraient être désormais privées d'allocations d'insertion et susceptibles donc de se manifester dans les semaines à venir.

Le gros du travail que provoquent ces exclusions du chômage se profile seulement pour les CPAS. Hier, jour de rentrée, certains d'entre eux s'attendaient à voir leurs locaux pris d'assaut. Mais ce ne fut pas le cas. Deux raisons à cela selon leurs responsables : les dispositifs mis en place depuis plusieurs semaines pour répondre aux questions des allocataires et l'ignorance dans laquelle un certain nombre est encore malgré l'envoi d'un courrier par l'Onem.

A Bruxelles, par exemple, l'affluence, hier, n'a pas dépassé - ou à peine - celle d'une journée dite normale. «*Beaucoup ont appris leur future radiation dans les médias*, affirme Clémentine Yumbi, assistante sociale. *Les premières personnes inquiètes ont commencé à venir chez nous dès le mois de septembre. Le nombre d'emails que nous recevons a beaucoup augmenté lui aussi. On sent que beaucoup de personnes sont anxieuses. Notre mission est différente du rôle de "police" que peut avoir Actiris*

*près des demandeurs d'emploi. Il faut bien sûr gérer les dossiers, mais aussi l'anxiété de ceux qui viennent nous voir. Il faut être didactique, bien expliquer au demandeur les documents nécessaires à la création de son dossier. Ensuite, le CPAS a un mois pour dresser le dossier. Un mois, sans revenu, ça peut être très long. C'est un euphémisme de dire que les gens n'ont pas 2015 dans l'enthousiasme. Parallèlement, pour ne rien arranger, cela fait déjà quelques années que nous remarquons à notre niveau que la tendance générale à Bruxelles est à l'appauvrissement.*»

A Mons, la ligne mise en place pour recevoir les appels des personnes exclues est fort sollicitée. «*En un peu moins d'une semaine, nous avons reçu une centaine d'appels*, confie Marc Barvais, le président du CPAS. *Et c'est évidemment ce lundi que nous en avons reçu le plus.*» Un premier contact pour fixer un rendez-vous avec les assistantes sociales qui seront chargées de déterminer si le «*candidat*» peut ou non percevoir le RIS. «*Le problème est que nos critères d'attribution ne sont pas du tout les mêmes que ceux de l'Onem*,

confie Alain Beghin, responsable du service d'aide générale. *Nous tenons compte de la situation globale de revenus de la personne et pas uniquement de sa situation à l'emploi. Ce qui peut donner lieu à beaucoup de déceptions. Un jeune qui vit avec ses parents et qui percevait autrefois une allocation, ne recevra rien du CPAS. Pareil pour une femme au foyer dont le mari travaille.*

*Ça, ce sera parfois difficile à encasser.*»

Pour les travailleurs sociaux et leurs responsables, ce n'est pas tant l'émoi que l'inconnu qui est le plus compliqué à gérer. Combien seront-ils à se présen-

ter ? 650 ? 750 ? 800 ? Impossible à déterminer avec précision. «*L'Onem ne nous livre aucun chiffre, peste Marc Barvais. Les seules données fiables sont celles de la banque carrefour en espérant que celle-ci soit tenue à jour. Mais le pire, c'est que les chômeurs eux-mêmes ne sont pas prévenus de leur sort. Seuls les syndicats ont envoyé des courriers aux personnes concernées. C'est fou de se dire que depuis deux ans que cette mesure est connue, aucune liste fiable n'a pu être mise en place.*»

Même incertitude à Charleroi où les estimations respectivement de l'Onem et du Forem varient de 1.800 à plus de 3.000 exclusions. Hier, quelques dizaines de personnes se sont présentées devant les assistants sociaux. Mais l'essentiel des rencontres avec les allocataires en fin de droits commencera mercredi avec le début d'une longue série de rendez-vous. «*Notre call center a permis de fixer 250 entretiens, ce qui représente près d'un tiers du nombre de chefs de ménage et isolés potentiellement menacés d'exclusion* (NDLR : entre 800 et 900 pour l'entité de Charleroi)», explique le directeur des antennes carolos d'aide sociale Eric Dosi-mont.

Quant aux 900 à 1.000 autres qui ont à Charleroi le statut de cohabitant, ils seront dirigés vers l'une des douze antennes sociales du CPAS, où leur situation sera examinée progressivement. Pour l'équipe de la cellule, les choses risquent de se compliquer dès le mois prochain. Des familles vont en effet se retrouver sans ressources pour faire face à leurs dépenses de première ligne. Si des aides ponctuelles existent dans l'urgence, elles ne portent que sur des montants très restreints. ■

**PHILIPPE BODEUX  
THOMAS CASAVECCHIA  
SANDRA DURIEUX  
DIDIER ALBIN**

**AU CALL CENTER DE MONS****« Une dame pleurait au téléphone »**

Depuis une semaine, Loïc Itoua a troqué son costume d'agent d'accueil pour celui de téléphoniste. Cette employée du CPAS de Mons a été désignée pour répondre aux appels du numéro de téléphone spécialement mis en place pour les personnes en situation d'exclusion du chômage. Et la jeune femme ne décolle pas l'oreille du cornet. « *A la fin de la journée de ce lundi, nous serons probablement à une centaine*

*d'appels, explique-t-elle. Les gens sont affolés, demandent à être aidés et orientés. J'ai eu une jeune maman de jumeaux qui pleurait car elle venait d'être prévenue par le syndicat qu'elle allait être exclue du chômage. Je dois rester calme, donner les informations nécessaires, parfois un ou deux mots d'encouragement mais pas plus. A mon niveau, je ne peux évidemment pas m'engager sur l'aide qui sera octroyée. Il ne s'agit pas de donner de faux espoirs. »* Derrière son téléphone, Loïc voit ainsi défiler des tranches de vie. Quand une maman l'appelle pour obtenir des renseignements pour son fils de 34 ans,

elle lui demande spontanément pour-quoi celui-ci ne fait ces démarches lui-même. « *Elle m'a répondu qu'il en était incapable, que l'annonce de l'exclusion l'avait anéanti et qu'il restait prostré dans sa chambre.* » Alors, Loïc répète inlassablement les mêmes conseils : venir à l'accueil du CPAS pour prendre les deux formulaires à remplir pour le rendez-vous qu'elle programme elle-même avec les assistants sociaux. Le plus vite possible. Habitée à recevoir des personnes en situation délicate à l'accueil du CPAS, Loïc se sent prête à tenir le choc. « *Mais il faut du mental, c'est clair.* »

SANDRA DURIEUX

**EXCEPTION****Un moratoire pour 1.500 personnes**

Le ministre de l'Emploi, Kris Peeters a décrété un report de deux mois de la réforme des allocations d'insertion pour les personnes handicapées à 33 % et les personnes ayant des problèmes « *sérieux, aigus ou chroniques de nature médicale, mentale, psychique ou psychiatrique.* » Au total, ce moratoire devrait concerner environ 1.500 personnes. Le gouvernement Di Rupo a décidé de limiter le droit aux allocations d'insertion à trois ans. Avant les élections, le même gouvernement a décidé de prévoir une exception pour les personnes handicapées à 33 % ou ayant des problèmes sérieux, aigus ou chroniques de nature médicale, mentale, psychique ou psychiatrique. Le problème, c'est qu'un grand nombre de personnes ont demandé à bénéficier de ces exceptions, et la Région bruxelloise n'a pas eu le temps de les rencontrer toutes, pour vérifier si elles avaient le droit à l'exception, avant le 1<sup>er</sup> janvier, moment où les premières exclusions allaient intervenir. Le risque existait donc que des titulaires d'allocations soient exclus au premier janvier alors qu'elles avaient droit à une exception. Le moratoire court jusqu'au 28 février. (B.Dy)